

**DECISION DU MAIRE N°2026/01**

Objet : Souscription d'un emprunt d'un montant total de 775 000 €.

Le Maire de la Commune de CRISSEY,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération en date du 20 Mars 2026,
- Considérant que pour financer les investissements prévus au Budget 2026, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

DECIDE

Article 1 :

- **DECIDE** de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Objet : Financement des investissements 2026.
 - Montant du capital emprunté : 775 000 €.
 - Durée d'amortissement : 20 ans.
 - Taux fixe classique : 3.93 %.
 - Mode d'amortissement : Echéances dégressives (amortissement constant du capital).
 - Montant total des intérêts : 308 382.24 €.
 - Montant de la 1^{ère} échéance : 17 301.88 €.
 - Montant de la dernière échéance : 9 782.68€.
 - Montant des frais de dossier : 700 €.
 - Périodicité retenue : Trimestrielle.
 - Déblocage des fonds : Au maximum au 30 septembre 2026.
 - Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle non plafonnée.

- **DECIDE** de signer le contrat de prêt avec la Banque Populaire.

Article 2 :

La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat et ampliation sera adressée au Comptable de la Commune.

A Crissey, le 16/06/2026

Catherine LAURIOT,
Maire.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le **16 JUIN 2026**

ID : 071-217101542-20260616-DECISION2026_01-AU

